

MEMORANDUM DE LA CAAF

1 – Elargir l’adhésion des associations au projet CAAF

- Identification des associations angolaises
- Mobiliser et faciliter les nouvelles adhésions des associations angolaises
- Visiter et accompagner le bon fonctionnement des associations, si besoin il y a.

2 – Organisation d’un projet culturel

- Défilé de mode (vêtements seront cousus par des stylistes angolais)
- Exposition des arts angolais
- Organisation et soutien des manifestations sportives
- Animation musicale angolaise
- Etc.

3 – Inciter la création des corps de métiers :

- Recherche des corps de métiers angolais
- Créer d’une base des données des entrepreneurs angolais.
- Créer une base de données par rapport à lieu de résidence et leurs corps de métiers
- Créer une base de données pour faciliter les contacts entre angolais de le territoire français

4 – Création de mécanismes des travaux d’échanges entre la CAAF et les Institutions :

- Pour accompagner le développement du pays
- Participer à l’élaboration des projets
- Apporter nos expertises au niveau national

5 – Création des moyens de communication pour la visibilité des initiatives des associations

- Mécénat culturel – participation aux salles de livres, Cinéma
- Un Centre culturel angolais en France
- Une revue de publication
- Un site internet
- Les réseaux sociaux
- Les émissions de radios et télévisions
- Conférences, Séminaires ... sur la culture en Angola

Dans notre Centre culture angolais sera organisé :

- Cours de portugais
- Une salle de réunion
- Une salle de fête,
- Une salle de conférences
- Une salle d’expositions

Création d’un catalogue des entrepreneurs culturels et les associations pour organiser un planning de soutiens d’activités spécialisées de ces associations.

- Archivages des associations pouvant aider à l’histoire de l’immigration de la diaspora angolaise en France.

6 – Langues de travail

- Portugais
- Français

7 – Les conditions d’adhésions des associations membres :

Les demandes d’enregistrements doivent être faites par les Président de l’association avec les documents à fournir :

- Photocopie de la carte consulaire
- Original de carte d’Identité nationale ou passeport angolais à jour
- Statut des statuts de l’association
- La liste de membre du bureau et leurs contacts
- Déclaration de la préfecture
- Annonce légale au Journal officiel de l’association.

Le prix d’enregistrement est à 20 euros

Ensuite, une attestation d’adhésion vous sera délivrée par la voie postale pour permettre de confirmer l’adresse de l’association afin de garantir nos prochaines correspondances.